



Fédération Française

FFRoller Roller Derby

Appel à candidature

Arbitres et Officiel.le.s Référent.e.s - Compétitions 2015-2016

Les Championnats de France et la Coupe de France sont supervisés, au niveau administratif (gestion des inscriptions, des résultats...), par Josie Molotov, membre de la Commission Roller Derby, avec le support technique du service Compétition de la FFRS.

Afin de superviser les compétitions au niveau sportif, un Arbitre Coordinateur (SO), Charles Martèle, et une Officielle Coordinatrice (NSO), Miss Birdy, ont été désigné.e.s par la Commission Roller Derby. Il.elle.s ont en charge la coordination de l'équipe d'arbitrage, à travers des Arbitres Référent.e.s et des Officiel.le.s Référent.e.s (voir l'organigramme dans le document de Présentation des Compétitions 2015-2016).

Dans le cadre de chaque catégorie de compétition (Élite, Nationale 1, Nationale 2, et Coupe masculine), l'Arbitre Coordinateur et l'Officielle Coordinatrice délèguent la responsabilité des compétitions aux Arbitres et Officiel.le.s Référent.e.s respectivement : ces dernier.e.s occupent le poste de Head Tournament pour la catégorie et l'équipe arbitrale (SO ou NSO) dont ils.elles ont la responsabilité.

Dans le cas de la catégorie Nationale 2, divisée en 6 Zones géographiques, chaque Zone sera sous la responsabilité d'un.e Arbitre et un.e Officiel.le référent.e dédié.e ; pour éviter une multiplication inutile des postes pourvus, les Arbitres et Officiel.le.s référent.e.s d'une catégorie divisée en Zones seront pour la plupart amené.e.s à avoir plusieurs Zones sous leur responsabilité.

La responsabilité de chaque phase finale des Championnats féminins incombera aux Référent.e.s de la catégorie supérieure à laquelle la phase finale permet l'accession.

La Commission Roller Derby est maintenant à la recherche des **Arbitres et Officiel.le.s Référent.e.s** des compétitions 2015-2016.

Je peux être candidat.e si :

- Je souhaite être responsable du bon déroulement sportif de l'ensemble des compétitions organisées par la Commission Roller Derby de la FFRS pour la saison 2015-2016
- J'ai une expérience d'arbitrage (SO ou NSO, selon le poste) conséquente, en particulier lors de tournoi ou compétitions.
- J'ai du temps à consacrer à cette fonction

- Je suis prêt.e à effectuer plusieurs déplacements pour suivre le déroulement des épreuves concernant la/les catégorie(s) dont j'ai la charge.
- Je suis majeur.e (18 ans) à la date du 1er novembre 2015
- Je suis licencié.e à la FFRS. Le cas échéant, je m'engage à me licencier pour la saison 2015-2016.

Les qualités requises :

- Je sais que je vais pouvoir travailler en collaboration avec l'Arbitre Coordinateur, l'Officielle Coordinatrice, et tou.te.s les Arbitres et Officiel.le.s référent.e.s.
- Je suis très organisé.e et je sais gérer des données en grand nombre
- D'un naturel positif, je sais mener des équipes d'arbitres et officiel.le.s
- Par mon investissement sur le terrain, j'ai une bonne connaissance de la discipline

Les compétences requises :

- Je maîtrise les outils de travail à distance (Google Docs, Skype, ...)
- Je connais sur le bout des doigts les règles WFTDA et sais les appliquer
- J'ai une bonne connaissance du paysage arbitral français (SO ou NSO selon le poste) et suis capable de constituer des équipes d'Arbitres ou d'Officiel.le.s aptes à officier une compétition fédérale
- Je maîtrise l'ensemble des postes d'Arbitre ou d'Officiel (selon le poste), en particulier les postes de Tournament et Crew Head Ref ou Tournament et Crew Head NSO (selon le poste).

Comment déposer un dossier de candidature ?

Les dossiers de candidatures doivent être adressés au format PDF exclusivement par e-mail à champsrollerderby@ffroller.fr avant le 24/07/2015 à minuit (24h00). Chaque candidat.e devra en outre préciser ses préférences quant aux différents postes en répondant au formulaire suivant :

https://docs.google.com/forms/d/1OL7wxuekA-NfGj6agOQecmh0x_MHHZV7wbAKN4QZJ8M/viewform

Une candidature ne sera considérée complète qu'une fois les documents reçus et le formulaire rempli.

Quels sont les documents à fournir ?

- Une lettre de présentation personnelle et de motivation
- Un CV d'arbitrage (SO ou NSO selon le poste recherché) roller derby

Rappel des dates :

- Dépôt des candidatures : jusqu'au 24 juillet 2015 à minuit (24h00).
- Sélection des candidatures et répartition sur les postes par l'Arbitre Coordinateur et l'Officielle Coordinatrice et validation par Commission Roller Derby FFRS : du 24 juillet au 6 août 2015
- Désignation des Arbitres et Officiel.le.s Référent.e.s des compétitions 2015-2016 : le jeudi 6 août 2015

FAQ

- **Occuper un poste de référent.e d'une catégorie (Élite, N1, N2, Coupe masculine) implique-t-il la présence à tous les événements de cette catégorie ?**

L'Arbitre et l'Officiel.le référent.e.s d'une catégorie sont par défaut les Head Tournament des différents événements de cette catégorie. Si l'Arbitre ou l'Officiel.le référent.e ne peut être présent.e (par exemple si certains événements se passent de façon simultanée, ou bien à titre exceptionnel pour une raison quelconque), il.elle pourra déléguer sa compétence de Head Tournament à un.e autre membre de son équipe arbitrale.

- **Quelle est la politique de la FFRS vis-à-vis des défraiements des référent.e.s ?**

La FFRS a actuellement peu de visibilité sur sa capacité à défrayer les Arbitres et Officiel.le.s, celle-ci dépendant intégralement de la libre participation des clubs. L'objectif pour cette première année est le défraiement intégral des coordinateur.ice.s et des référent.e.s, mais aucune garantie ne peut être apportée à ce sujet, précisément pour la raison exposée ci-dessus.

- **Le.a référent.e d'une catégorie peut-il.elle officier des matchs d'autres catégories ?**

Oui. Il n'y a aucune contre-indication à ce qu'un.e référent.e soit recruté.e également en tant qu'Arbitre ou Officiel.le sur une autre catégorie.

- **Le.la référent.e d'une catégorie peut-il.elle jouer avec une équipe participant au Championnat ou à la Coupe dans une autre catégorie ?**

Oui, ou presque. Plus précisément, il n'y a aucune contre-indication à ce qu'un.e référent.e soit également joueur.se, sous réserve que son équipe ne puisse jamais jouer un match fédéral dont il.elle aurait la responsabilité en tant que référent.e.

Cela implique évidemment que le.a référent.e d'une catégorie ne peut pas jouer dans une équipe de cette même catégorie ; pour les Championnats féminins, étant donné que la responsabilité des phases finales de chaque catégorie incombe au.à la référent.e de la catégorie supérieure, un.e référent.e ne pourra pas non plus jouer dans une équipe appartenant à la catégorie immédiatement inférieure.

Par exemple, les référent.e.s de la catégorie Élite ne pourront jouer ni en Élite, ni en Nationale 1, mais pourront jouer en Nationale 2 ou dans la Coupe masculine.